

2018-UNAT-860, Sirhan

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du commissaire général. Unat a jugé que l'appel du commissaire général n'était pas barré dans le temps et était donc à recevoir. Unat a constaté qu'aucune demande d'indemnisation de perte de revenus (salaire) n'avait été effectuée. En conséquence, Unat a jugé que l'UNRWA DT n'avait pas compétence pour accorder une compensation pour perte de revenus. Unat a jugé que toute perte financière semble être générée comme la principale cause et directement par le directeur des affaires de l'UNRWA, la décision du Liban (DUA / L) d'annuler le détachement et que cette décision a été jugée légale par l'UNRWA DT et que la Le retard de Duo / G dans la fourniture de son approbation a été considéré comme une violation fondamentale des droits. Unat a confirmé l'appel et annulé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UNRWA DT: Le requérant a demandé i) annulation de la décision contestée d'annuler son détachement au poste d'hydrogéologue au Liban Field Office (LFO); ii) la rémunération des dépenses engagées dans la préparation de son détachement au LFO; et iii) la rémunération des dommages moraux causés par l'abus de pouvoir de l'agence. L'UNRWA DT a constaté que la décision d'annuler le détachement du demandeur au LFO était légale. L'UNRWA DT a constaté que le retard de plus d'un mois causé par le directeur des opérations de l'UNRWA, Gaza (DUO / G), en fournissant son approbation pour la libération du demandeur, connaissant l'urgence de l'affaire, a été démesuré et privé le demandeur de l'opportunité d'être nommé au poste. L'UNRWA DT a ordonné à l'agence de payer une compensation, représentant la différence entre son salaire net actuel et le montant annoncé pour le poste pour un an. UNRWA DT a rejeté la demande de dommages moraux.

Principe(s) Juridique(s)

Le tribunal des litiges peut accorder une compensation pour une perte pécuniaire ou économique réelle, y compris la perte de revenus, ainsi que des dommages non pécuniaires, des violations de procédure, du stress et des blessures morales. Il ne suffit pas de démontrer l'illégalité pour obtenir une compensation: le demandeur supporte la charge de la preuve pour établir l'existence de conséquences négatives, capables d'être considérées comme des dommages, résultant de l'illégalité sur un privilège de cause à effet. Le tribunal des litiges n'est pas compétent pour attribuer une compensation du type spécifique, à savoir pour la perte pécuniaire ou économique réelle, y compris la perte de revenus, ainsi que des dommages non pécuniaires, des violations procédurales, du stress et des blessures morales, sans réclamation antérieure pour telle dommage et compensation. Si aucune demande de compensation n'est faite par le demandeur, le tribunal des litiges n'a pas compétence pour attribuer ce type de rémunération Sua Sponte. Toutes les violations des droits à une procédure régulière ne conduiront pas nécessairement à une indemnité.

Résultat

Appel accordé

Texte Supplémentaire du Résultat

Aucun soulagement ordonné; Aucun soulagement ordonné.

Applicants/Appellants

Sirhan

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires
2018-1154
Tribunal
TANU
Lieu du Greffe
New york
Date of Judgement
6 mai 2020
President Judge
Juge Raikos
Language of Judgment
Anglais
Type de Décision
Jugement
Catégories/Sous-catégories
Compensation
Burden of proof
Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)
Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)
Matière (ratione materiae)
Remèdes
Compensation (voir aussi, Compensation)
Droit Applicable
TANU Règlement de procédure

- Article 29(a)
- Article 29(b)

TANU Statut du Tribunal

- Article 7.1(c)

UNRWA Statut TC

- Article 10.5